
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 octobre 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

Extension de périmètre et Augmentation d'enveloppe projet

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune du HAVRE (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	<u>Sous réserve de la production d'une délibération</u> demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AH numéro 65 pour une contenance totale de 75 m ² , sise 133 rue d'Étretat au HAVRE.
PLU :	Zone UCg (zone urbaine centrale correspondant au centre ancien).
PROJET :	Espace public
PROPRIÉTAIRE :	Indivision CAPELLE
ÉVALUATION DOMANIALE :	<u>2 janvier 2017</u> – Euro symbolique
IMPUTATION :	Compte n° 1763512 – LE HAVRE OPAHRU CENTRE ANCIEN Enveloppe projet : 580.000 € + 10.000 € = 590.000 €

La présente décision valant avenant au PAF de la Ville du HAVRE

ROUEN le 19 décembre 2017

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT